

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 29

5 janvier 2006

SOMMAIRE

Amerada Hess Capital Corporation, S.à r.l., Luxembourg	1373	JPMorgan Fleming Funds, Sicav, Senningerberg ..	1371
Amerada Hess Capital Corporation, S.à r.l., Luxembourg	1375	JPMorgan Fleming Investment Funds, Senningerberg	1392
BL Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	1349	JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg	1390
Bouganvillea S.A., Luxembourg	1371	Jupitair Jet International S.A., Capellen	1386
(The) Bridge International Consultants S.A., Schrassig	1384	Khulna Invest S.A., Luxembourg	1391
BvD-it Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	1377	Khulna Invest S.A., Luxembourg	1391
Cairnbulg Holdings S.A., Luxembourg	1385	Luxembourg Telecom S.A., Luxembourg	1389
Cairnbulg Holdings S.A., Luxembourg	1385	Malaita, S.à r.l., Luxembourg	1346
Captiva Capital Partners II S.C.A., Luxembourg ..	1354	Marie Etoile S.A., Luxembourg	1346
Crystal Palace Investments S.A., Luxembourg ..	1363	Memotech S.A., Luxembourg	1390
D.S.L. - Security, G.m.b.H., Wormeldange-Haut ..	1390	Mohawk International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	1363
Dune, S.à r.l., Capellen	1375	Moselle Clo S.A., Luxembourg	1353
EOI Fire, S.à r.l., Luxembourg	1345	Multiplex International Group S.A., Luxembourg ..	1362
ET Investments S.A., Luxembourg	1370	Multiplex International Group S.A., Luxembourg ..	1362
Financial Hugo S.A., Luxembourg	1346	MuV Finance Lux S.A., Luxembourg	1370
Fleming Flagship Portfolio Fund, Sicav, Senningerberg	1385	Pianegonda International S.A., Luxembourg	1354
Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg	1384	Plastwood International S.A., Luxembourg	1377
Fleming Series II Funds, Sicav, Senningerberg ..	1378	Profibel S.A.H., Luxembourg	1383
GESILUX - Gestion d'Investissement Luxembourgeois Holding S.A., Luxembourg	1390	Reis S.A., Luxembourg	1354
Hyta Invest S.A., Luxembourg	1385	Riata, S.à r.l., Luxembourg	1384
Immo-Consulting, S.à r.l., Luxembourg	1363	Seren, S.à r.l., Capellen	1371
J.P. Morgan Universal Fund, Sicav, Senningerberg ..	1392	SKB Capital S.A., Luxembourg	1378
		Synapse Internet Services S.A., Luxembourg	1391
		Xarax S.A., Luxembourg	1370
		Xarax S.A., Luxembourg	1377

EOI FIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.582.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

J. Elvinger
Notaire

(075396.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

MARIE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075155.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

FINANCIAL HUGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04209, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075158.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

MALAITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.553.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée G & C FINANCE, S.r.l., ayant son siège social à Naples, Via Cesario Console 3, constituée suivant acte reçu par Maître Giovanni Domenico Iodice, notaire de résidence à Caserta, en date du 20 mai 2003, inscrite au Registro delle Imprese à Naples sous le numéro 02342550643.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I. Que l'intégralité du capital social de dix mille euros (EUR 10.000,-) est détenue par:

a. Monsieur Vincenzo Cavarra, commercialista, né à Noto, le 12 octobre 1956, demeurant à I-00019 Tivoli (RM), Via L. Pirandello 1, à concurrence de neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-), représentant quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) du capital social.

b. La société Se.Co.A. - S.r.l., ayant son siège à I-00100 Rome, Via Morolo, 60, à concurrence de cinq cents euros (EUR 500,-) représentant un pour cent (1%) du capital social,

et que les associés sont dûment représentés à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les associés déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 décembre 2004 à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3. Modification de la dénomination en MALAITA, S.à r.l.

4. Décision que le capital social sera fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5. Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

6. Nomination d'un gérant de la société devenue luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Francesco Marino, notaire de résidence à Rome, en date du 16 février 2005 que le siège de la société G & C FINANCE - S.r.l., est transféré de Naples, Via Cesario Console 3, (Italie) à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 décembre 2004, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de G & C FINANCE - S.r.l. en MALAITA, S.à r.l.

Quatrième résolution

Il résulte d'un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2004 ainsi que d'une déclaration établie par l'administrateur unique de la société en date du 22 mars 2005, que l'actif net de la Société s'élève au moins à neuf mille sept cent vingt-huit euros (EUR 9.728,-).

Ces documents resteront annexés aux présentes.

Cinquième résolution

L'actif net de la société étant évalué à la somme de neuf mille sept cent vingt-huit euros (EUR 9.728,-), l'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux mille sept cent soixante-douze euros (EUR 2.772,-) pour aboutir à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'augmentation de capital est libérée par les associés au prorata de leur participation dans le capital social par versement en espèces, de sorte que la somme de deux mille sept cent soixante-douze euros (EUR 2.772,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée décide que le capital social au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Monsieur Vincenzo Cavarra, prénommé, s'engage à payer la somme de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à la société Se.Co.A. - S.r.l., prédésignée, pour cause d'arrondi, ce au plus tard le 15 mai 2005.

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est MALAITA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet:

- la prise de participations;
- la concession de financements sous n'importe quelle forme;
- l'intermédiation sur les marchés;
- le service d'encaissement, paiements et transferts de fonds;
- la coordination technique, administrative et financière des sociétés participantes, contrôlées et ou appartenant au même groupe.

Pour l'exercice de la propre activité, la société pourra effectuer toutes les opérations mobilières et immobilières commerciales, industrielles et financières, y compris la délivrance de garantie, fidéjussion en faveur de tiers, engagement mutuel ordinaire hypothécaire ou spécial et de n'importe quel autre genre d'obligations et en forme de change.

Enfin, elle pourra participer ou assumer des intérêts, parts, participations en tant qu'actionnaire dans d'autres entreprises, sociétés, succursales, ayant le même objet social. Ouvrir et gérer des comptes courants bancaires, louer des coffres, accomplir en général tous les actes qui seront utiles à la réalisation de l'objet social.

En outre, elle pourra accéder à n'importe quelle forme de financement tant national qu'international, ainsi que participer, dans les termes et modes prévus par la loi communautaire, d'Etat et régionale, à l'attribution des prestations, aides économiques et financières.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Vincenzo Cavarra, commercialista, demeurant à I-00019 Tivoli (RM) Via L. Pirandello 1, cent vingt-quatre parts sociales	124
2. La société Se.Co.A. - S.r.l., ayant son siège à I-00100 Rome, Via Morolo, 60, une part sociale	1
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III. Gérance et surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV. Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V. Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de seul et unique gérant de la société MALAITA, S.à r.l. prédésignée, devenue luxembourgeoise, Monsieur Vincenzo Cavarra, prénommé.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Neuvième résolution

L'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2005 se clôturera à la date du 31 décembre 2005.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: L. Moreschi, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.
Enregistré à Mersch, le 13 mai 2005, vol. 431, fol. 63, case 10. – Reçu 27,72 euros.

Le Releveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(082421.3/242/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

BL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 110.555.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of July.
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

BL CAYMAN LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Mourant Cayman Limited, PO Box 10378APO, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on 27 July 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500), represented by five hundred shares (500) having a par value of thirty-five US Dollars (USD 35) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. He (they) may only be dismissed for cause.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers, by the individual signature of any manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. No interim dividend distribution will be allowed before the annual accounts relating to the financial year preceding the date of such distribution have been duly approved by appropriate shareholder's action.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been fully subscribed by BL CAYMAN LIMITED, as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid by contribution in cash of seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500), so that the amount of seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500) allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

For the purpose of the registration the capital is valued at fourteen thousand five hundred and ninety-seven Euro and sixty-two cent (EUR 14,597.62).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.
2. are appointed Managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Walid Serge Sarkis, Managing Director, born in Beyrouth, LBN, on 14 September 1969, residing professionally at House 7, Peony Court, 13-15A Park Walk London, SW10 0AJ;
 - Mr Dwight Macvicar Poler, Managing Director, born in New York, USA, on 22 September 1965, residing professionally at 9 Phillimore Gardens, London, W8 70G; and
 - Mrs Ailbhe Jennings, director, born in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

A comparu:

BL CAPITAL LIMITED, une société constituée et régie selon le droit des Iles Caïman, avec siège social à Mourant Cayman Limited, PO Box 10378APO, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, ici représentée par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à le 27 juillet 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après «la Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts présents.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle peut juger utiles à l'accomplissement de son objet.

La Société peut exercer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou celles qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet.

La Société peut en outre se porter garant, accorder des prêts ou assister d'une manière différente une autre société dans laquelle elle tient une participation directe ou indirecte, ou qui fait partie du même groupe de sociétés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille cinq cents US dollars (USD 17.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de trente-cinq US dollars (USD 35) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature isolée de chaque gérant.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Cinq pour cent du bénéfice net sont alloués à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 21. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Aucun paiement d'acompte sur dividendes ne sera autorisé avant que les comptes annuels relatifs à l'année sociale précédant la date d'un tel paiement aient été dûment approuvés par toute mesure approuvée des associés de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les (500) parts sociales ont été intégralement souscrites par BL CAPITAL LIMITED, prénommée.

Ces parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en numéraire de dix-sept mille cinq cents US dollars (USD 17.500), de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cents US dollars (USD 17.500) allouée au capital social est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est estimé à quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-deux cents (EUR 14.597,62).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

2. Sont nommés gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

- M. Walid Serge Sarkis, Managing Director, né à Beyrouth, LBN, le 14 septembre 1969, demeurant professionnellement à House 7, Peony Court, 13-15A Park Walk London, SW10 0AJ;

- M. Dwight Macvicar Poler, Managing Director, né à New York, USA, le 22 septembre 1965, demeurant professionnellement au 9 Phillimore Gardens, London, W8 70G; et

- Mme Ailbhe Jennings, directeur, née à Dublin, Irlande, le 27 mai 1963, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Binard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 août 2005, vol. 432, fol. 72, case 7. – Reçu 145,98 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(082478.3/242/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

MOSELLE CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 108.541.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration tenu le 5 août 2005 que Mademoiselle Xenia Kotoula, administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 9 août 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour MOSELLE CLO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075180.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

PIANEGONDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 85.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04205, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075161.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

REIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04200, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075163.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.556.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company incorporated on this day, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting in his capacity as manager.

2. CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., represented by its general partner CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting in his capacity as manager.

Such appearing persons, acting in his above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a Company which the prenamed parties declared to organize among themselves:

Art. 1. Form. There is hereby established among the subscribers, CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., as associé commandité (hereinafter referred to as the «General Partner») and the other subscriber, CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A. as associé commanditaire, and all those who may become holders of shares hereafter, a société en commandite par actions, under the firm (raison sociale) of:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for a limited period ending December 31, 2054.

Art. 3. Objects and Purposes. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in or outside the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner. Should extraordinary developments or events of a political, economic or social nature, which might interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons outside the Grand Duchy of Luxembourg, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily to a location outside the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner or by declaration of a person duly authorised by the General Partner for such purpose until the complete ces-

sation of such abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Share Capital. The Company has an issued share capital of thirty-one thousand twenty-six Euro twenty-five cent (31,026.25 EUR) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) class A limited shares having a par value of one Euro twenty-five cent (1.25 EUR) each, 1 (one) class B unlimited share having a par value of one Euro twenty-five cent (1.25 EUR) and 20 (twenty) class C limited shares having a par value of one Euro twenty-five cent (1.25 EUR) each (hereinafter, the class A, class B and class C shares shall be referred to as the «Shares»).

Art. 6. Premium Reserve. Any issuance premium paid to the Company over and above the par value of Shares shall be transferred to an extraordinary reserve (hereinafter referred to as the «Premium Reserve»). The Premium Reserve is available for distribution on the Shares.

Art. 7. Form of the Shares. The Shares shall be registered exclusively. A register of shareholders shall be kept in the registered office of the Company by the General Partner. Said register shall contain the name of each shareholder, its address, the number of Shares it holds, the amount paid up for each of these Shares as well as the transfers of Shares and the dates of such transfers. All transfer of shares, either by assignment, pledge or otherwise, to the existing shareholders or to new shareholders, requests in every case the unanimous assent of all the shareholders. Any shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of written notice to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

Art. 8. Liability of the Shareholders and of the General Partner. The General Partner (commandité) shall be liable indefinitely for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The other shareholders (commanditaires) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in General Meetings and shall only be liable for payment to the Company of the par value and issue premium on each Share they subscribe for. In particular, commanditaires shall not be obligated for the debts, liabilities and obligations of the Company or of any other shareholder.

Art. 9. Voting Rights. Each Share carries one vote at all General Meetings.

Art. 10. General Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders shall represent the entire body of the shareholders of the Company and shall have the broadest power to approve or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 11. Time and Tenue of Meetings. The annual ordinary general meeting of the shareholders (hereinafter referred to as the «Annual Meeting») shall be held in accordance with Luxembourg law the first Friday of June at 3.30 p.m. at the registered office of the Company in the City of Luxembourg, or at such other place or time in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. If such day is not a bank business day, the Annual Meeting shall be held on the next following bank business day. The Annual Meeting may be held outside of the Grand Duchy of Luxembourg if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require. Other General Meetings may be held at such place and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Conduct of Meetings. All General Meetings shall be presided over by the General Partner. Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at General Meetings will be passed by a simple majority of those present and voting, irrespective of the number of Shares held by those present or represented at the meeting. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders to take part in any General Meeting. Any shareholder may be represented and vote at any General Meeting by a proxy or proxies (who need not be a shareholder) appointed by an instrument in writing, with or without power of substitution.

Art. 13. Notice of Meetings. The shareholders will meet upon call by the General Partner, pursuant to notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least 2 days prior to the meeting to each Shareholder at the address in the Register of the shareholders, provided that this requirement may be waived by all the shareholders present or represented at the meeting.

Art. 14. Management of the Company. The Company shall be managed by the General Partner.

Art. 15. Powers of the General Partner. The General Partner has the broadest power to perform all acts which are necessary or useful in order to achieve the Company's object and purposes in the name and on behalf of the Company and to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, including but not limited to the power to determine investment policies, conclude all types of contracts, transfer funds or assets belonging to the Company and fix the terms and conditions thereof, and take any and all acts necessary to the execution and fulfilment of all enterprises or operations which affect the Company. All acts which are not reserved by law and by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board shall be within the competence of the General Partner.

The General Partner may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The General Partner will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 16. Remuneration of the General Partner. The General Partner will be compensated according to the value and the nature of the services provided.

Art. 17. Indemnity to the General Partner

(a) The Company shall, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify and hold harmless the General Partner against any loss, claim, damage or liability to which it may become subject in connection with any matter (whether criminal or civil) arising out of or related to the Company's business or affairs, except to the extent any such loss, claim, damage or liability is primarily attributable to the General Partner's negligence, bad faith, fraud, willful misconduct or willful breach of its duties.

If the General Partner becomes involved in any capacity in any action, proceeding or investigation in connection with any matter arising out of or related to the Company's business or affairs, the Company will periodically reimburse the General Partner for its legal and other similar expenses (including the cost of any investigation, preparation and defense) incurred in connection therewith; provided that no such reimbursement shall be made, and any such payment made shall be refunded, if the General Partner is not entitled to be indemnified by the Company in connection with such action, proceeding or investigation as provided in any exception contained in the immediately preceding sentence.

(b) Notwithstanding anything else contained in these Articles, the reimbursement, indemnity and contribution obligation of the Company under this Section 18 shall:

(i) be in addition to any liability which the Company may otherwise have;

(ii) extend upon the same terms and conditions (but only to the extent any losses, claims, damages or liabilities, relate to the business or affairs of the Company or Ownership Interests or issuers of Ownership Interests or any affiliate thereof to (x) the directors, officers, employees, and Affiliates of the General Partner, and the directors, officers and employees of such Affiliates, and (y), in the General Partner's sole discretion, the agents of the General Partner and the directors, officers or employees thereof;

(iii) be binding upon and endure to the benefit of any successors, assigns, heirs and personal representatives of the General Partner and any such persons;

(iv) be reduced and, if applicable, refunded by the amount of any insurance or other payments from third parties, including, without limitation, the Company, in respect of an indemnifiable claim hereunder.

(c) All amounts owing in respect of persons specified in Section 18(b) (ii) hereof shall be paid by the Company to the General Partner which shall receive the same for the benefit of such persons.

(d) The Company may, if the General Partner so determines, purchase and maintain insurance at reasonable premiums (or reimburse the General Partner or its affiliates therefore) on behalf of any director, officer or employee of the General Partner or any of its affiliates or any of their respective directors, officers or employees (or, at the General Partner's sole discretion, agents thereof, directors, officers, employees and affiliates of such agents and directors, officers and employees of such affiliates), against any liability asserted against such person or incurred by such person in such capacity, or arising from such person's status as such, whether or not the General Partner would have the power to indemnify such person against such liability under any applicable law.

Art. 18. Signatories. The Company will be bound by the sole signature of the General Partner or by the joint signatures as the General Partner shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the General Partner.

Art. 19. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner (Manager) or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The General Partner or member of the Supervisory Board or officer of the General Partner or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 20. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»). The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles of the Company exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be convened by its Chairman. Written notice (including cable, telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing (including cable, telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing (including cable or telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) another member as his proxy. The Supervisory Board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. A meeting may be held by telephone conference or similar means of communication and minutes shall be drawn up to record the results of resolutions adopted by telephone conference or similar means of communication. Resolutions may also be taken by one or several written instruments signed by all the members.

The Supervisory Board shall be elected by the Annual Meeting for a period ending at the date of the next Annual Meeting at which their successor is elected.

In addition, the General Meeting may appoint one or more accountants who shall assist the Supervisory Board in the fulfilment of its duties.

Art. 21. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes capable of being produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two members.

Art. 22. Accounting Year, Accounts. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st of December of each year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005. The accounts of the Company shall be expressed in Euro. The General Partner shall prepare the financial statements of the Company in respect of each financial year. Financial statements shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law.

Art. 23. Premium Reserve. The amounts standing to the credit of the Premium Reserve (subject to any deduction therefrom which may have been made in respect of losses of the Company) may be distributed to the shareholders by resolution of the General Meeting. At each Annual Meeting, all amounts standing to the credit of the Premium Reserve shall be distributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholding, to the extent of the amount of cash available to the Company, provided that the General Meeting may always upon proposal of the General Partner decide to set aside any portion of such amount of cash to cover potential liabilities of the Company. The General Partner may convene a General Meeting at any other time having for agenda the distribution of all or part of the amount standing to the credit of the Premium Reserve.

Art. 24. Legal Reserves and Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth of the subscribed share capital. The balance of the annual net profits shall be distributed as divided among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively, within one month following the date of the Annual Meeting, to the extent of the amount of cash available to the Company after compliance with Article 23 above, unless the Annual Meeting shall decide upon proposal by the General Partner to allocate all or part of such profits to the creation or maintenance of reserve funds or to provisions to cover potential liabilities of the Company. The General Meeting may upon proposal by the General Partner decide to pay interim dividends. The General Partner may decide to make payments on account of dividend.

Art. 25. Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators (if physical persons) named by the General Meeting effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

Art. 26. Distributions in Kind. Liquidation dividends and dividends may be distributed in kind, provided that the equality among shareholders is observed.

Art. 27. Amendment of the Articles. These Articles of incorporation may be amended from time to time, upon approval of the General Partner, by the General Meeting, subject to the following quorum and voting requirements. Any extraordinary General Meeting shall not be validly constituted and competent to deliberate on any amendment to the Articles of Incorporation, unless a quorum equal to at least one half of the total number of issued and outstanding shares is present or represented at such meeting. If such quorum is not present at any such meeting, a new General Meeting may be convened by the General Partner by five (5) days advance notice sent by registered mail to each shareholder. The convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. Such new meeting shall be validly constituted and competent to deliberate on all amendments regardless of the number of Shares present or represented at such meeting. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of shareholders present or represented.

Art. 28. Laws Applicable. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

1. CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., prenamed, 24,800 class A limited shares and 20 class C limited shares;
2. CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., prenamed, 1 class B unlimited share.

All these shares have been fully paid up in cash and therefore the amount of thirty-one thousand twenty-six Euro twenty-five cent (31,026.25 EUR) is as of now available to the company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31st December 2005.
2. The first annual general meeting shall be held in 2006.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The following have been elected as the initial members of the Supervisory Board for an initial period of one (1) year:

- Mr Michel van Krimpen, with professional address at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, born at Rotterdam, The Netherlands, on February 19, 1968,

- Mrs Dominique Bernier, with professional address at F-75648 Paris Cedex 13, 47, Quai d'Austerlitz, born at Ermont, France, on November 17, 1966;

- Mr James Burt, with professional address at Level 3, 25 Dowgate Hill, London, UK, EC4R 2GN, born at Nottingham, UK, on April 22, 1959.

III) The registered office of the Company is fixed at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée en date de ce jour, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant.

2. CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., représentée par son associé commandité CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant.

Lesdits comparants, agissant comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Forme. Il est établi entre CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité (ci-après désigné «l'Actionnaire Commandité»), et CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A. en tant qu'actionnaire commanditaire (ci-après désigné «l'Actionnaire Commanditaire») et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination de:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. (ci-après désignée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2054.

Art. 3. Objet social. Les objets pour lesquels la société est constituée sont toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes sociétés, quelle que soit leur forme, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille comprenant des valeurs et brevets, de quelque origine qu'ils soient, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, souscription, soumission ou par faculté d'acquérir et par tout autre moyen, des valeurs et brevets, de les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, développer ces valeurs et brevets, consentir à la société dans laquelle elle détient des intérêts tous soutiens, emprunts, avances et garanties.

La société peut également entreprendre toutes transactions commerciales, industrielles et financières, qu'elle jugera nécessaires pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché, soit à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Au cas où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée du siège social avec les personnes ou des entreprises se trouvant en dehors du Grand-Duché, se produiraient ou seraient imminents, l'Actionnaire Commandité ou toute autre personne dûment autorisée par l'Actionnaire Commandité à cet effet, pourra décider de transférer provisoirement le siège social à un endroit situé en dehors du Grand-Duché, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert temporaire du siège social, demeurera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille vingt-six euros vingt-cinq cents (31.026,25 EUR) divisé en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions de classe A de commanditaire d'une valeur

nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et 1 (une) action de commandité de classe B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) et 20 (vingt) actions de commanditaire de classe C d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après, les actions de class A, de classe B et de classe C seront désignées «les actions»).

Art. 6. Prime. Le montant de toute prime d'émission payée à la Société au-delà de la valeur nominale des actions sera affecté à un compte de réserve extraordinaire (ci-après dénommé le «Compte de Réserve de Prime»).

Art. 7. Forme des actions. Les actions ne pourront être que nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société par l'Actionnaire Commandité. Les nom et adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, le montant versé pour chacune de ces actions seront mentionnés sur le registre des actionnaires ainsi que les transferts d'actions et la date de chaque transfert. Tout transfert d'actions, que ce soit par cession, nantissement ou autrement, à des actionnaires existants et/ou à des nouveaux actionnaires requiert dans tous les cas le consentement unanime de tous les actionnaires. Tout actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse figurant dans le Registre des Actionnaires par notification écrite à la Société, à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires et de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité sera indéfiniment responsable pour tous les engagements qui ne pourraient pas être remplis avec les actifs de la Société. Les autres actionnaires (les «Actionnaires Commanditaires») devront s'abstenir d'agir au nom de la Société, de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, en dehors de l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux Assemblées Générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission afférente à chacune des parts qu'ils ont souscrites. En particulier, les Actionnaires Commanditaires ne seront pas responsables des dettes, engagements et obligations de la Société ou de toute autre actionnaire.

Art. 9. Droits de vote. Chaque part donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.

Art. 10. Assemblées Générales. Toute assemblée d'actionnaires régulièrement constituée représentera la totalité des actionnaires de la Société et disposera des pouvoirs les plus larges en vue d'approuver et de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement prise sans l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

Art. 11. Date et Lieu des Assemblées. L'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires (ci-après désignée l'«Assemblée Annuelle») se tiendra le premier vendredi du mois de juin à 15.30 heures, conformément à la législation luxembourgeoise au siège social de la Société à Luxembourg, ou à tout autre endroit ou temps au Grand-Duché de Luxembourg qui sera désigné dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, l'Assemblée Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Annuelle pourra avoir lieu hors du Grand-Duché de Luxembourg si, d'après l'opinion souveraine de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent. D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux endroits et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs.

Art. 12. Conduite des Assemblées. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les Assemblées Générales statuent à la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'il soit tenu compte du nombre de Parts détenues par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée. L'Actionnaire Commandité pourra déterminer toutes autres conditions que devront remplir les actionnaires afin de participer à toute Assemblée Générale. Tout actionnaire peut être représenté par un mandataire (qui n'est pas nécessairement un actionnaire) nommé par un acte écrit, avec ou sans pouvoir de substitution, et qui votera à l'Assemblée Générale pour le compte de l'actionnaire qu'il représentera.

Art. 13. Convocations aux Assemblées. Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité par voie d'avis contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire, au plus tard deux (2) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Toutefois, il pourra être renoncé aux règles de convocations ci-dessus énoncées par tous les actionnaires présents ou représentés à une Assemblée si tous les actionnaires sont présents ou représentés à cette Assemblée.

Art. 14. Gestion de la Société. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité (le Gérant).

Art. 15. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer, au nom et pour le compte de la Société, tous actes nécessaires et utiles à l'accomplissement de l'objet et des buts de la Société ainsi que pour déterminer la politique générale de la Société et décider de la conduite de l'administration et des affaires de la Société; il aura notamment, mais non exclusivement, le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de la Société, conclure tous types de contrats, transférer les fonds et avoirs appartenant à la Société, le tout selon les termes et conditions qu'il déterminera, et effectuer tout acte nécessaire en vue de parvenir à la réalisation et l'accomplissement de toutes entreprises et opérations concernant la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

L'actionnaire commandité pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'actionnaire commandité déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 16. Rémunération de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité sera dédommagé en fonction de la valeur et de la nature des services rendus.

Art. 17. Indemnisation de l'Actionnaire Commandité

(a) Dans la plus grande limite permise par la loi, la Société indemniserà l'Actionnaire Commandité et le tiendra quitte de toute perte, réclamation ou responsabilité à laquelle il pourrait être soumis au titre de tout fait ou de toute situation (de nature pénale ou civile) résultant des activités ou des affaires de la Société ou leur étant liés, sauf dans les cas où une telle perte, réclamation ou responsabilité sera principalement imputable à la négligence, à la mauvaise foi, à la fraude ou au dol de l'Actionnaire Commandité, ou à la violation intentionnelle de ses obligations par celui-ci. Si l'Actionnaire Commandité est mis en cause, en quelque qualité que ce soit, dans une action, un procès ou une enquête en relation avec tout fait ou toute situation résultant des activités ou des affaires de la Société ou leur étant liés, la Société remboursera périodiquement à l'Actionnaire Commandité les frais juridiques et autres dépenses similaires (y compris le coût de toute enquête, de tout travail préparatoire ou de défense de l'Actionnaire Commandité) engagés par celui-ci. L'Actionnaire Commandité ne pourra toutefois pas prétendre à un tel remboursement et devra restituer les sommes lui ayant été remboursées, s'il n'a pas droit à indemnisation par la Société au titre d'une action, d'un procès ou d'une enquête de cette nature, en raison d'une exclusion d'indemnisation prévue à la phrase immédiatement précédente.

(b) Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, les obligations de remboursement, d'indemnisation et de contribution de la Société résultant du présent article 18:

(i) viendront en complément de toute obligation dont la Société pourrait être tenue par ailleurs;

(ii) bénéficieront dans les mêmes termes et conditions (mais seulement dans la mesure où la perte, la réclamation ou la responsabilité est liée aux activités ou aux affaires de la Société, des participations, des sociétés dans lesquelles les participations sont prises ou une société affiliée de celles-ci) (x) aux administrateurs, dirigeants, employés et affiliés de l'Actionnaire Commandité, et aux administrateurs, dirigeants et employés desdits affiliés, et (y) à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, aux agents de l'Actionnaire Commandité, leurs administrateurs, dirigeants et employés;

(iii) lieront les successeurs, héritiers, ayants droit et représentants personnels de l'Actionnaire Commandité ainsi que desdites personnes;

(iv) seront réduits du montant de toute indemnité d'assurance ou de tous autres paiements par des tiers, y compris, sans que cette liste ait un caractère limitatif, par la Société, au titre d'un dommage indemnisable en application des présentes, ou, le cas échéant, feront l'objet d'un remboursement égal à ce montant.

(c) Tous montants dus à l'une des personnes énumérées au présent article 18 (b) (ii) seront payés par la Société à l'Actionnaire Commandité qui les recevra pour le compte de ces personnes.

(d) Si l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, la Société souscrira et maintiendra en vigueur des polices d'assurance pour un montant raisonnable de prime (ou remboursera le montant de ces primes à l'Actionnaire Commandité ou à ses affiliés) au bénéfice de tout administrateur, dirigeant ou employé de l'Actionnaire Commandité ou de l'un quelconque de ses affiliés ou de tout administrateur, dirigeant ou employés desdits affiliés, (ou, à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, de leurs agents, des administrateurs, dirigeants, employés et affiliés de tels agents et des administrateurs, dirigeants et employés de tels affiliés), couvrant le risque de mise en jeu de responsabilité encouru par de telles personnes du fait de leurs fonctions ou étant la conséquence de leur statut, que la loi applicable autorise ou non l'actionnaire Commandité à indemniser de telles personnes au titre de tels risques.

Art. 18. Signatures. La Société sera engagée par la seule signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature conjointe, ainsi que l'Actionnaire Commandité le déterminera, de toutes autres personnes auxquelles l'Actionnaire Commandité aura accordé une délégation de pouvoirs.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'actionnaire commandité (Gérant) ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. L'actionnaire commandité ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir de l'actionnaire commandité ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Art. 20. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres et sa comptabilité, sont sous la surveillance d'un conseil de surveillance d'au moins trois (3) membres (ci-après dénommé le «Conseil de Surveillance»). Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les affaires que ce dernier pourra déterminer et pourra autoriser tous les actes de l'Actionnaire Commandité qui pourraient, en vertu de la loi et des règlements ou des présents statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président.

Avis écrit (y compris par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique de transmission) de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf circonstances d'urgence, dont la nature sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation avec l'approbation de chaque membre par écrit (y compris par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen électronique de transmission).

Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations distinctes pour les réunions tenues aux dates et lieux prévus à un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Tout membre peut voter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit (y compris câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de transmission électronique).

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Une réunion peut être tenue par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire et les procès-verbaux seront rédigés pour enregistrer les résultats des résolutions adoptées par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire. Les résolutions pourront également être prises au moyen d'un ou de plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Annuelle pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Annuelle suivante, au cours de laquelle leurs successeurs seront élus.

En outre, l'Assemblée Générale pourra élire un ou des experts comptables qui assisteront le Conseil de Surveillance dans l'exercice de ses fonctions.

Art. 21. Procès-verbaux du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en son absence, par le président temporaire ayant présidé cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 22. Année sociale, Comptes. L'exercice social de la Société débutera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005. Les comptes de la Société seront exprimés en euros. L'Actionnaire Commandité préparera les comptes sociaux de la Société à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Compte de Réserve de Prime. Les sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime (sous réserve de toutes déductions qui auront pu en être effectuées en raison de pertes subies par la Société) peuvent être distribuées aux actionnaires aux termes d'une résolution de l'Assemblée Générale. Lors de chaque Assemblée Annuelle, les sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime seront distribuées aux actionnaires en proportion de leur quote-part du capital, dans la limite des liquidités disponibles dans la Société, étant entendu que l'Assemblée Générale pourra toujours, sur proposition de l'Actionnaire Commandité, décider de garder en réserve une partie de ces liquidités pour faire face aux engagements potentiels de la Société. L'Actionnaire Commandité peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale ayant pour ordre du jour la distribution de tout ou partie des sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime.

Art. 24. Réserves Légales et Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit. Le solde du bénéfice annuel sera distribué sous forme de dividendes aux actionnaires, en proportion du nombre de parts qu'ils détiendront respectivement, dans un délai d'un mois suivant la date de l'Assemblée Annuelle, dans la limite du montant des liquidités disponibles dans la Société après application des dispositions de l'article 23 ci-dessus, à moins que l'Assemblée Annuelle ne décide sur proposition de l'Actionnaire Commandité d'affecter tout ou partie de tels bénéfices à la création ou au maintien de fonds de réserves ou à la constitution de provisions destinées à couvrir les engagements potentiels de la Société.

L'Assemblée Générale peut décider, sur proposition de l'Actionnaire Commandité, de payer des dividendes intérieurs. L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des acomptes sur dividendes.

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un liquidateur (si celui-ci est une personne morale) ou par un ou plusieurs liquidateurs (si ceux-ci sont des personnes physiques) élus par l'Assemblée Générale prononçant cette dissolution, sur proposition de l'Actionnaire Commandité. Cette Assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 26. Distributions en nature. Le boni de liquidation et les dividendes peuvent être distribués en nature, sous réserve que l'égalité entre les actionnaires soit respectée.

Art. 27. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'Assemblée Générale, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, sous réserve que soient remplies les conditions suivantes de quorum et de majorité. Une Assemblée Générale extraordinaire ne sera valablement constituée et compétente pour délibérer sur une quelconque modification des Statuts si la moitié au moins du nombre total de parts émises n'est pas présent ou représenté à cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint à cette assemblée, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée par l'Actionnaire Commandité par avis envoyé par courrier recommandé à chaque actionnaire cinq (5) jours à l'avance. L'avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'Assemblée précédente. La nouvelle Assemblée sera valablement constituée et compétente pour délibérer sur toutes modifications des présents statuts, quel que soit le nombre de parts présentes ou représentées à cette Assemblée. Dans les deux assemblées, les décisions devront être prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 28. Législation applicable. Toutes matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts le seront conformément à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêtés les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

1. CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., préqualifiée, 24.800 actions de commanditaire de classe A et 20 actions actions de commanditaire de classe C;
2. CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., préqualifiée, 1 action de commandité de classe B.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille vingt-six euros vingt-cinq cents (31.026,25 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société en raison de sa constitution, sont estimés à deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées comme premiers membres du Conseil de Surveillance pour une période initiale d'une (1) année:

- Monsieur Michel van Krimpen, avec adresse professionnelle à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 février 1968,
- Madame Dominique Bernier, avec adresse professionnelle à F-75648 Paris Cedex 13, 47, Quai d'Austerlitz, born at Ermont, France, le 17 novembre 1966,
- Monsieur James Burt, avec adresse professionnelle à Level 3, 25 Dowgate Hill, Londres, UK, EC4R 2GN, né à Nottingham, UK, le 22 avril 1959.

II. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2005, vol. 432, fol. 70, case 9. – Reçu 310,26 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(082480.3/242/520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075191.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04184, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075195.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

CRYSTAL PALACE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04194, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075165.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

IMMO-CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.071.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

(075176.3/3220/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 110.608.

STATUTES

In the year two thousand five, on the seventh day of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MOHAWK INDUSTRIES INC., a company incorporated and organised under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DW, USA;

represented by Mr Steven Curfs, lawyer, with residence in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Calhoun, GA, USA, on September 2, 2005.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, consisting of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company, in accordance with article 10 of these Articles.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of at least one Class A and at least one Class B manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, MOHAWK INDUSTRIES INC., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred (2,100.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Frank H. Boykin, company vice-president, born in Atlanta, GA, USA on September 30, 1955, having his professional address at Mohawk Industries Inc., 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, USA as a Class A manager;

- Mr Scott R. Veldman, company vice-president & treasurer, born in Oak Park, IL, USA on November 7, 1956, having his professional address at Mohawk Industries Inc., 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, USA as a Class A manager;

- Mr John B. Mills, manager, born in Cape Town, Republic of South-Africa on February 28, 1969, having his professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as a Class B manager; and

- Mr Hermanus R.W. Troskie, manager, born in Amsterdam, the Netherlands on May 24, 1970, having his professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as a Class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

3. The authority to act on behalf of the Company in all matters relating to the Company's bank account(s) is, for the avoidance of any doubt, made conditional on the written acceptance by at least one Class A manager and one Class B manager of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MOHAWK INDUSTRIES INC., une société constituée et organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DW, E.-U.;

représentée par M. Steven Curfs, juriste, ayant sa résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Calhoun, GA, E.-U., le 2 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, lequel sera composé de gérants de Classe A et gérants de Classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 10 des Statuts.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, MOHAWK INDUSTRIES INC., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent (2.100,-) euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Frank H. Boykin, vice-président de société, né à Atlanta, GA, E.-U., le 30 septembre, 1955, ayant son adresse professionnelle à Mohawk Industries Inc., 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, E.-U. en tant que gérant de Classe A;

- M. Scott R. Veldman, vice-président et trésorier de société, né à Oak Park, IL, E.-U., le 7 novembre 1956, ayant son adresse professionnelle à Mohawk Industries Inc., 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, E.-U. en tant que gérant de Classe A;

- M. John B. Mills, gérant, né à Le Cap, République de l'Afrique du Sud, le 28 février 1969, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg en tant que gérant de Classe B; et

- M. Hermanus R.W. Troskie, gérant, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 mai 1970, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg en tant que gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

3. La capacité d'agir au nom de la Société dans toutes les matières en rapport avec le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société est, afin d'éviter toute confusion, soumis à l'acceptation écrite d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Curfs, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 150S, fol. 2, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083483.3/230/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

XARAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.359.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 5 août 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075186.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

ET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075188.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

MuV FINANCE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 97.874.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 août 2005 que:

1) Le Conseil d'Administration accepte ce jour la démission immédiate de M. Ingo von Hillebrandt. Les autres membres du Conseil d'Administration prennent en charge les fonctions de M. von Hillebrandt jusqu'à l'Assemblée Générale prochaine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2005.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075244.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

BOUGANVILLEA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg le 16 août 2005, réf. LSO-BH04181, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075196.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

JPMorgan FLEMING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 8.478.

Extrait des Décisions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration a noté qu'à sa dernière assemblée qui s'est tenue en février 2005, M. Jean Frijns et M. Robert van der Meer ont tous deux confirmé leur volonté d'être élu Administrateur du fonds susmentionné et de participer à leur premier Conseil d'Administration en juillet.

Il a aussi été noté que M. Patrick Petitjean a démissionné de sa fonction d'Administrateur du fonds susmentionné avec effet au 11 juillet 2005 et qu'il était possible de procéder à son remplacement par cooptation.

Il a été décidé d'approuver la cooptation de M. Robert van der Meer en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné.

Il a été également décidé d'approuver que, dans le but de:

- 1) Confirmer la cooptation de M. van der Meer en remplacement de M. Petitjean;
- 2) Elire M. Jean Frijns en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné; et
- 3) Elire Mme Andrea Hazen en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné

des résolutions seront incluses dans l'agenda de la prochaine assemblée générale des actionnaires du fonds susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour JPMorgan FLEMING FUNDS

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075197.3/984/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

SEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 110.588.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Benoît de Bien, consultant, né à Etterbeek (B), le 29 janvier 1935, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SEREN, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Capellen).

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de consultance et de représentation.

Elle pourra acquérir investir dans des entreprises ou des sociétés de droit luxembourgeois ou étranger.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon les besoins, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Benoît de Bien, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par l'apport d'une créance commerciale existant entre le souscripteur et la société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.765, d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), ce qui a été justifié au notaire instrumentant à qui il a été remis une attestation du débiteur certifiant le montant de la créance et son accord sur le transport de celle-ci à la société SEREN, S.à r.l.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît de Bien, consultant, né à Etterbeek (B), le 29 janvier 1935, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le gérant peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

3. L'assemblée ratifie tous engagements pris au nom de la société antérieurement aux présentes.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 septembre 2005, vol. 319, fol. 69, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 septembre 2005.

A. Holtz.

(083060.3/2724/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 79.729.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AMERADA HESS OIL AND GAS HOLDINGS INC, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Caledonian House, Jennett Street, P.O. Box 1034 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Marc Liesch, chartered accountant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on December 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 578 of July 27, 2001, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to exchange the four hundred and eighty (480) existing shares having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) into one hundred and twenty (120) shares and to grant them a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

The board of managers is authorised to proceed to the exchange of the four hundred and eighty (480) shares against one hundred and twenty (120) shares and to cancel the four hundred and eighty (480) shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000.-) up to twenty thousand United States Dollars (EUR 20,000.-) by the issue of eighty (80) new shares having par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Third resolution

The sole shareholder declares to subscribe to all the eighty (80) newly issued shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.»

Estimate of costs

For the purpose of the registration the increase of capital is valued at six thousand six hundred and thirty-eight Euro and eighty cent (EUR 6,638.80).

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AMERADA HESS OIL AND GAS HOLDINGS INC, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social, Caledonian House, Jennett Street, P.O. Box 1043GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par Monsieur Marc Liesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à George Town, Grand Caiman, Iles Caiman.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 578 du 27 juillet 2001, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'échanger les quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25.-) en cent vingt (120) parts sociales et de leur attribuer une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder à l'échange des quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales contre cent vingt (120) parts sociales et d'annuler les quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000.-) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000.-) par l'émission de quatre-vingts (80) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique déclare souscrire la totalité des quatre-vingt (80) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000.-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000.-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-)chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à six mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt cent (EUR 6.638,80).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Liesch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2005, vol. 432, fol. 53, case 2. – Reçu 66,39 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(082502.3/242/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 79.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(082503.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

DUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R. C. Luxembourg B 110.593.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Benoît de Bien, consultant, né à Etterbeek (B), le 29 janvier 1935, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DUNE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Capellen).

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de consultance et de représentation.

Elle pourra acquérir investir dans des entreprises ou des sociétés de droit luxembourgeois ou étranger.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon les besoins, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Benoît de Bien, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par l'apport d'une créance commerciale existant entre le souscripteur et la société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.765, d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), ce qui a été justifié au notaire instrumentant à qui il a été remis une attestation du débiteur certifiant le montant de la créance et son accord sur le transport de celle-ci à la société DUNE, S.à r.l.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît de Bien, consultant, né à Etterbeek (B), le 29 janvier 1935, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le gérant peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

3. L'assemblée ratifie tous engagements pris au nom de la société antérieurement aux présentes.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 septembre 2005, vol. 319, fol. 69, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 septembre 2005.

A. Holtz.

(083087.3/2724/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

XARAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075198.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

PLASTWOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 94.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04171, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075200.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

BvD-it SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 109.852.

Lors de la résolution circulaire tenue en date du 7 juillet 2005, les gérants de la société BvD-it SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075201.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

FLEMING SERIES II FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.252.

—
Extrait des Décisions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration a noté qu'à sa dernière assemblée qui s'est tenue en février 2005, M. Jean Frijns et M. Robert van der Meer ont tous deux confirmé leur volonté d'être élu Administrateur du fonds susmentionné et de participer à leur premier Conseil d'Administration en juillet.

Il a aussi été noté que M. Patrick Petitjean a démissionné de sa fonction d'Administrateur du fonds susmentionné avec effet au 11 juillet 2005 et qu'il était possible de procéder à son remplacement par cooptation.

Il a été décidé d'approuver la cooptation de M. Robert van der Meer en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné.

Il a été également décidé d'approuver que, dans le but de:

- 1) Confirmer la cooptation de M. van der Meer en remplacement de M. Petitjean;
- 2) Elire M. Jean Frijns en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné; et
- 3) Elire Mme Andrea Hazen en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné

des résolutions seront incluses dans l'agenda de la prochaine assemblée générale des actionnaires du fonds susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour FLEMING SERIES II FUNDS

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075202.3/984/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

SKB CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.634.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of September.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The public limited company VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 70.491, hereby represented by its managing director Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2.- The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 72.257,

hereby represented by one of its managers, namely Mr Jean Lambert, prenamed, authorized to bind the company by his sole signature.

These appearing parties, represented as aforesaid, have requested the notary to inscribe, as follows the articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of SKB CAPITAL S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participation's, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-), divided in sixteen thousand (16,000) shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors, composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting will be held at the registered office or any other place as may be specified in the convening notices, on the second Wednesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortisations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve: this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General dispositions

Art. 17. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and the Law of 31 July 1929 on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2006.

Subscription

The articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- The public limited company VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, fifteen thousand nine hundred ninety-eight shares	15,998
2.- The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, two shares.	2
Total: sixteen thousand shares.	16,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand six hundred Euro (1,600.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named parties, represented as aforesaid, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

b) Mrs Caroline Folmer, private employee, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

c) The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 72.257.

3) Has been appointed statutory auditor:

The public limited company TRUSTAUDIT S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 73.125.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

5) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

6) The registered office of the company is established in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.491,

ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de SKB CAPITAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice d'une décision à prendre, quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration, en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège de la société ou tout autre endroit spécifié dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, ladite réserve avait été entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	15.998
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, deux actions	2
Total: seize mille actions	16.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
 - b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
 - c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 73.125.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.
- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2005, vol. 360, fol. 27, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2005.

H. Beck.

(083645.3/201/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

PROFIBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.352.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075248.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.628.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration a noté qu'à sa dernière assemblée qui s'est tenue en février 2005, M. Jean Frijns et M. Robert van der Meer ont tous deux confirmé leur volonté d'être élus Administrateurs du fonds susmentionné et de participer à leur premier Conseil d'Administration en juillet.

Il a aussi été noté que M. Patrick Petitjean a démissionné de sa fonction d'Administrateur du fonds susmentionné avec effet au 11 juillet 2005 et qu'il était possible de procéder à son remplacement par cooptation.

Il a été décidé d'approuver la cooptation de M. Robert van der Meer en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné.

Il a été également décidé d'approuver que, dans le but de:

- 1) Confirmer la cooptation de M. van der Meer en remplacement de M. Petitjean;
- 2) Elire M. Jean Frijns en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné; et
- 3) Elire Mme Andrea Hazen en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné,

des résolutions seront incluses dans l'agenda de la prochaine assemblée générale des actionnaires du fonds susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour FLEMING FRONTIER FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075203.3/984/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

RIATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.703.

Par résolution circulaire tenue en date du 5 août 2005, les associés de la société RIATA, S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075208.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

THE BRIDGE INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5362 Schrassig, 9, rue Saint Donat.
R. C. Luxembourg B 66.344.

Extrait du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu le 22 mars 2005 à Schrassig

1. Madame Reimann Petra est nommée administrateur-délégué de la société THE BRIDGE INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A. à partir du 1^{er} avril 2005, en remplacement de Monsieur Konrad Reiman, administrateur.

2. La société est engagée pour la gestion journalière par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour THE BRIDGE INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075331.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.251.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration a noté qu'à sa dernière assemblée qui s'est tenue en février 2005, M. Jean Frijns et M. Robert van der Meer ont tous deux confirmé leur volonté d'être élus Administrateurs du fonds susmentionné et de participer à leur premier Conseil d'Administration en juillet.

Il a aussi été noté que M. Patrick Petitjean a démissionné de sa fonction d'Administrateur du fonds susmentionné avec effet au 11 juillet 2005 et qu'il était possible de procéder à son remplacement par cooptation.

Il a été décidé d'approuver la cooptation de M. Robert van der Meer en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné.

Il a été également décidé d'approuver que, dans le but de:

- 1) Confirmer la cooptation de M. van der Meer en remplacement de M. Petitjean;
- 2) Elire M. Jean Frijns en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné; et
- 3) Elire Mme Andrea Hazen en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné,

des résolutions seront incluses dans l'agenda de la prochaine assemblée générale des actionnaires du fonds susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND
J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Agent domiciliataire
M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075206.3/984/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

HYTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.905.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04167, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075211.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

CAIRNBULG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 70.408.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mois d'août 2005.

Signature.

(075285.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

CAIRNBULG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 70.408.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mois d'août 2005.

Signature.

(075284.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

JUPITAIR JET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 110.589.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Francis Michel Emmanuel Bergis, administrateur de sociétés, né à Montauban (F), le 26 septembre 1943, demeurant à F-75016 Paris, 134, Quai Louis Blériot,

ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 24 août 2005.

2. La société CHAFINCO S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.362, ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 24 août 2005.

3. Monsieur Loïc Lacam, administrateur de sociétés, demeurant à F-77400 Lagny Sur Marne, 17, allée de la Pépinière, ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lagny Sur Marne le 13 avril 2005,

lesquelles procurations après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de JUPITAIR JET INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'activité d'une société d'aviation et d'exploitation dans le domaine aéronautique.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Capital autorisé

Le capital de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine. Les règles de gestion relative à chaque compartiment sont déterminées par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut émettre des valeurs mobilières représentatives des droits de chaque compartiment.

Art. 12. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Francis Michel Emmanuel Bergis, prénommé, vingt-cinq actions	25
2. la société CHAFINCO S.A., prédésignée, cinquante actions	50
3. Monsieur Loïc Lacam, prénommé, vingt-cinq actions	25
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Loïc Lacam, administrateur de sociétés, né à Paray le Monial (71) (F), le 10 décembre 1972, demeurant à F-77400 Lagny sur Marne, 17, allée de la Pépinière,

b) Monsieur Francis Michel Emmanuel Bergis, administrateur de sociétés, né à Montauban (F), 26 septembre 1943, demeurant à F-75016 Paris, 134, Quai Louis Blériot,

c) La société CHAFINCO S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.362.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.765.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2011.

5) Le siège social est fixé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme JUPITAIR JET INTERNATIONAL S.A.

a) Monsieur Loïc Lacam, administrateur de sociétés, né à Paray le Monial (71) (F), le 10 décembre 1972, demeurant à F-77400 Lagny sur Marne, 17, allée de la Pépinière, ici représenté comme prêtre,

b) Monsieur Francis Michel Emmanuel Bergis, administrateur de sociétés, né à Montauban (F), 26 septembre 1943, demeurant à F-75016 Paris, 134, Quai Louis Blériot, ici représenté comme prêtre,

c) La société CHAFINCO S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.362, ici représentée comme prêtre.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Francis Michel Emmanuel Bergis, prénommé, chargée de l'administration journalière avec pouvoir d'engager la société pour toute opération par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, vol. 319, fol. 65, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 septembre 2005.

A. Holtz.

(083064.3/2724/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

LUXEMBOURG TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 67.351.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social du 26 juin 2004

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

A compter du 26 juin 2004, sont nommés Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire 2010:

a) M^e Alain S Garros, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg,

b) EUROFORTUNE HOLDING S.A., domiciliée 4-6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 34.933,

c) GRAHAM TURNER S.A., domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 51.094.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

A compter du 26 juin 2004, l'Administrateur délégué désigné par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire de 2010 est:

M^e Alain S Garros, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution

A compter du 26 juin 2004, est nommé commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2010:

GRAHAM TURNER LTD, domiciliée 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Roadtown Tortola (British Virgin Islands), IBC N° 319166.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2004.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075231.3/2741/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04163, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075213.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration a noté qu'à sa dernière assemblée qui s'est tenue en février 2005, M. Jean Frijns et M. Robert van der Meer ont tous deux confirmé leur volonté d'être élus Administrateurs du fonds susmentionné et de participer à leur premier Conseil d'Administration en juillet.

Il a aussi été noté que M. Patrick Petitjean a démissionné de sa fonction d'Administrateur du fonds susmentionné avec effet au 11 juillet 2005 et qu'il était possible de procéder à son remplacement par cooptation.

Il a été décidé d'approuver la cooptation de M. Jean Frijns en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné.

Il a été également décidé d'approuver que, dans le but de:

- 1) Confirmer la cooptation de M. Frijns en remplacement de M. Petitjean;
- 2) Elire M. van der Meer en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné; et
- 3) Elire Mme Andrea Hazen en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné,

des résolutions seront incluses dans l'agenda de la prochaine assemblée générale des actionnaires du fonds susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour J.P. MORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075215.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

MEMOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075216.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

D.S.L. - SECURITY, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.
H. R. Luxemburg B 56.593.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg am 22. August 2005.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. August 2005.

Für die Gesellschaft

J. Seckler

Notar

(075324.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

SYNAPSE INTERNET SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 78.663.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire, relative aux comptes annuels 2004, tenue au siège de la société le 18 mai 2005

Troisième résolution

Les administrateurs présentent leur démission suite à la clôture de l'exercice 2004.

Sont élus administrateurs pour un nouveau mandat de 2 ans:

- Monsieur Patrick Kersten, demeurant à Dudelange, 63, bld Prince Félix,
- Monsieur Marc Neuen, demeurant à Pontpierre, 29, rue de Luxembourg,
- Monsieur Patrick Hansen, demeurant à Bertrange, 200, route de Luxembourg,
- Monsieur Hubert Schumacher, demeurant à Münsbach, 28, rue du Château.

Est réélu administrateur-délégué pour la même période Monsieur Patrick Kersten ci-avant nommé.

L'administrateur peut engager à lui seul la société.

Les mandats des administrateurs expireront immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 9 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075329.3/578/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

KHULNA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.051.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2005

L'assemblée élit en remplacement des 2 administrateurs démissionnaires Monsieur Tom Felgen et Madame Nadia Meyer:

- B.V.B.A. HOF TER POLDER, dont le siège social est à 9070 Destelbergen (Belgique), Meerkenshamstraat 18;
- Madame Catherine Verbeke, domiciliée à 9070 Destelbergen (Belgique), Meerkenshamstraat 16.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour KHULNA INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075225.3/263/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

KHULNA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.051.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2005

L'assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- LOMAC S.A., ayant son siège au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour KHULNA INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075226.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

JPMorgan FLEMING INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.663.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration a noté qu'à sa dernière assemblée qui s'est tenue en février 2005, M. Jean Frijns et M. Robert van der Meer ont tous deux confirmé leur volonté d'être élus Administrateurs du fonds susmentionné et de participer à leur premier Conseil d'Administration en juillet.

Il a aussi été noté que M. Patrick Petitjean a démissionné de sa fonction d'Administrateur du fonds susmentionné avec effet au 11 juillet 2005 et qu'il était possible de procéder à son remplacement par cooptation.

Il a été décidé d'approuver la cooptation de M. Jean Frijns en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné.

Il a été également décidé d'approuver que, dans le but de:

- 1) Confirmer la cooptation de M. Frijns en remplacement de M. Petitjean;
- 2) Elire M. van der Meer en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné; et
- 3) Elire Mme Andrea Hazen en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné,

des résolutions seront incluses dans l'agenda de la prochaine assemblée générale des actionnaires du fonds susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour J.P. MORGAN FLEMING INVESTMENT FUNDS

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04716. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(075209.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 64.213.

Extrait des Décisions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration a noté qu'à sa dernière assemblée qui s'est tenue en février 2005, M. Jean Frijns et M. Robert van der Meer ont tous deux confirmé leur volonté d'être élu Administrateur du fonds susmentionné et de participer à leur premier Conseil d'Administration en juillet.

Il a aussi été noté que M. Patrick Petitjean a démissionné de sa fonction d'Administrateur du fonds susmentionné avec effet au 11 juillet 2005 et qu'il était possible de procéder à son remplacement par cooptation.

Il a été décidé d'approuver la cooptation de M. Jean Frijns en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné.

Il a été également décidé d'approuver que, dans le but de:

- 1) Confirmer la cooptation de M. Frijns en remplacement de M. Petitjean;
- 2) Elire M. van der Meer en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné; et
- 3) Elire Mme Andrea Hazen en tant qu'Administrateur du fonds susmentionné,

des résolutions seront incluses dans l'agenda de la prochaine assemblée générale des actionnaires du fonds susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04723. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(075212.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.